

La politique RSE de l'Autorité de la concurrence

Déjà engagée en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE), l'Autorité de la concurrence poursuit et pérennise sa démarche à travers ses pratiques internes, son organisation et son fonctionnement quotidien.

La décision du 20 février 2026 portant création d'un pôle dédié aux sujets RSE marque une étape structurante destinée à mieux coordonner et renforcer les initiatives déjà mises en œuvre au sein de l'institution.

La politique RSE vise à accentuer l'exemplarité de l'institution. Elle inscrit ces enjeux dans une démarche transversale et opérationnelle au cœur de son pilotage stratégique autour de six axes fondamentaux :

- la gouvernance
- l'inclusion et diversité
- la transition écologique
- les achats responsables
- la politique handicap
- la marque employeur

À travers ces axes, l'Autorité se mobilise pour répondre aux défis sociétaux et environnementaux en tant qu'acteur public responsable et inclusif, au-delà de ses obligations réglementaires. Cette politique constitue un véritable levier de transformation et de cohésion, permettant de concrétiser et de valoriser ses engagements, tant en interne qu'en externe.